



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE PERMANENT DU GABAC A L'OCCASION DU SEMINAIRE DE VULGARISATION DU REGLEMENT CEMAC EN MATIERE DE LAB/CFT

Ndjamena, le 31 Juillet 2018

- Excellence, Monsieur le Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) ;
- Mesdames et Messieurs les Experts ;
- Distingués Invités en vos rangs et qualités respectifs ;
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi , avant toutes choses, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous adresser à tous et à chacun, au nom du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale(GABAC) , mes sincères remerciements pour avoir accepté de répondre à l'invitation qui vous a été adressée à l'occasion du séminaire de vulgarisation du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale en terre Tchadienne.

*C'est donc une immense joie pour nous de vous souhaiter la bienvenue à Hôtel Ledger Plaza de Ndjamena, qui nous servira, pendant 3 jours, de cadre de réflexion et d'échanges pour mieux nous approprier le **Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016** portant Prévention et Répression du Blanchiment des*

Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget qui, sous la très haute impulsion de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, a pris les recommandations du GABAC à bras le corps et en a inscrit la mise en œuvre comme une des actions prioritaires du programme d'action de son Ministère.

Il convient ici de rappeler que c'est dans une dynamique de lutte contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme que les Chefs d'Etats de la CEMAC ont créé, ici à Ndjamena, 14 décembre 2000, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et lui ont assigné les missions suivantes :

- La lutte contre le blanchiment d'argent et les produits du crime ;*
- La mise en place harmonisée et concertée des mesures appropriées à cette lutte dans la CEMAC ;*
- L'évaluation des résultats de l'action et de l'efficacité des mesures adoptées ;*
- L'assistance des Etats membres dans leur politique anti-blanchiment ;*
- La collaboration avec les autres structures existant en Afrique et au niveau International ;*

En prenant l'initiative d'un tel séminaire, le GABAC a tenu à remplir son engagement à contribuer, conformément à son Plan d'action, au renforcement des capacités des différentes structures opérationnelles qui luttent contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme en Afrique Centrale.

Deuxième du genre après celui tenu à Libreville (Gabon) du **18 au 20** juin derniers, ce séminaire revêt, à la veille de notre prochaine Commission Technique, une importance particulière.

Il a pour but de permettre aux acteurs Tchadiens de jouer plus efficacement le rôle qui leur est dévolu et plus particulièrement de :

- Renforcer les capacités des professionnels en matière de lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- Sensibiliser les participants sur les enjeux de la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- Donner aux participants les outils nécessaires leur permettant de mener les investigations en matière de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- Permettre aux différents assujettis de s'approprier cette lutte afin de mieux informer et renforcer la prévention contre ces fléaux que constituent le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

En bref, il s'agit de maîtriser les mécanismes de prévention, de détection et de répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du terrorisme tels que prévus par le Règlement communautaire.

Excellence Monsieur le Ministre des Finances,

Mesdames et Messieurs,

Le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ont longtemps échappé au champ répressif légal dans les Etats de la CEMAC, de sorte que les auteurs de ces actes attentatoires à l'ordre public ne pouvaient être ni poursuivis ni condamnés.

C'est la raison qui a amené les autorités communautaires à mettre en place une réglementation harmonisée en matière de lutte

contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du terrorisme.

Le Règlement objet des travaux qui s'ouvrent ce jour, vient donc combler le vide juridique en la matière.

Les autorités Tchadiennes se sont inscrites dans la dynamique communautaire. C'est ainsi qu'elles ont créé, **par Décret N°107/PR/PM/MFEP/07 du 2 février 2007, la Cellule de Renseignement Financiers de leur pays, laquelle a été admise au groupe Egmont.**

On ne le dira jamais assez, le constat est alarmant : le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme affectent des secteurs vitaux comme les ressources minières, paralysent l'économie, la biodiversité terrestre et maritime, l'environnement. Ils provoquent l'érosion des finances publiques, sapent les fondements de l'économie, annihilant ainsi les efforts des gouvernants.

Les fonds d'origine illicite, objet du blanchiment contribuent au maintien et à la prolifération de la délinquance organisée, du trafic illicite transfrontalier et de ce fait, menacent le système financier national, sous régional, international, et favorisent le développement de la Corruption à grande échelle.

Si l'on n'y prend pas garde, les phénomènes déjà induits par ces fléaux pourraient s'exacerber, avec de graves conséquences pouvant conduire à une paralysie des activités économiques.

Les enjeux du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme sont, de nos jours, des problèmes d'envergure mondiale qui nécessitent un engagement constant et une mobilisation des communautés.

Excellence Monsieur le Ministre des Finances et du Budget,

Mesdames et Messieurs,

Le constat fait à l'occasion des Commissions Techniques du GABAC est que le Règlement CEMAC portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale est peu connu des acteurs Etatiques et sa mise en œuvre reste très timide. J'en veux pour preuve le fait que nombre des secteurs d'activités n'ont pas édicté des lignes directrices. Certains acteurs ne transmettent pas de Déclarations d'Operations suspectes (DOS) à l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

A ce jour, aucune affaire en Blanchiment des Capitaux n'a été inscrite au rôle d'une juridiction répressive ni jugée au Tchad, alors que l'Agence d'Investigation Financière (ANIF) a transmis des dossiers aux autorités judiciaires.

Il en est de même de l'infraction du financement du terrorisme qui connaît une répression timide.

La vulgarisation du Règlement CEMAC présente dès lors un intérêt pour la sous-région mais aussi pour la République Tchad. En effet, les auteurs d'actes de Blanchiment des Capitaux et de Financement du Terrorisme ne peuvent être inquiétés que si les acteurs impliqués dans la lutte contre Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme s'approprient les mécanismes de cette lutte et les mettent en œuvre.

La tenue de ce séminaire, qui se veut, un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, permettra aux praticiens que vous êtes, chacun dans son domaine, d'échanger avec les autres Acteurs, dans le sens d'une lutte efficace contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au Tchad.

Le Secrétariat Permanent du GABAC sait pouvoir compter sur la participation de tous pour que la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme reste et demeure une préoccupation de notre sous-région.

Je vous remercie